

PROCES VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur que les véhicules de catégorie internationale O4, genre SREM, marque Faymonville, type TL, satisfont aux dispositions des articles R311-1 à R318-5 et R413-13 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.

La numérotation dans la série du type commence à YA9TL310041113728

Vu, approuvé et enregistré sous le numéro :RPT- 04-O4/075/59V

Fait à Valenciennes, le 30/12/2004

Le Technicien Supérieur Principal de L'Industrie et des Mines

PHILIP.CARON

Valenciennes, le 30/12/2004

Pour le Directeur et par délégation
Le Chef du Groupe de Subdivisions de Valenciennes

GUY SARELS